République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251204-4DBC041225-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 4 décembre 2025	N°4dbc041225

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Jeudi 4 décembre 2025, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 28 novembre 2025

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Patrice BOUCHER, Philippe LE POLLES, Marie-Annick CREACHCADEC, Monique LOAEC, Roger TALARMAIN, Bernard GIBERGUES, Guy TALOC, Christine CHEVALIER, Andrew LINCOLN, Martial CLAVIER, Hervé OLDANI,

EXCUSES : Nadège HAVET, Gwendal LE COQ,

Convention de partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) pour la réalisation d'une étude du site de Bassinig à Plouguerneau

Le SAGE du Bas Léon organise, parmi d'autres, la réalisation d'actions sur la thématique de réduction des proliférations des algues vertes. Dans ce cadre, le SEBL a entamé depuis plusieurs années une réflexion pour mobiliser les zones humides arrière littorales dans les politiques de gestion de la ressource en eau, du fait de leur intérêt sur l'épuration des apports azotés qui sont responsables des proliférations d'algues vertes.

Une première phase d'identification des zones humides rétro-littorales à enjeux à l'échelle du territoire du SAGE du Bas-Léon a été réalisée. La zone humide arrière littorale de l'anse de Bassinig à Plouguerneau a ainsi fait partie des sites sélectionnés pour réaliser une expertise fonctionnelle.

Le diagnostic réalisé « *confirme que la restauration de cette zone humide est pertinente pour répondre aux enjeux liés à la prolifération des algues vertes (apport en nutriment vers la zone estuarienne). Celle-ci présente en effet des caractéristiques favorables à une bonne expression des fonctions épuratrices, mais surtout, les potentialités de reconquête fonctionnelles sont très élevées, notamment en jouant sur la restauration surfacique du site avec comme objectif un retour à la situation historique.* »

Avant toute éventuelle restauration permettant de rétablir la fonctionnalité de ce marais, il est nécessaire d'évaluer les impacts éventuels sur les usages, la circulation et le paysage. Ainsi, il est proposé de faire réaliser une étude préalable aux étudiants du master Gestion et Conservation de la Biodiversité de l'UBO permettrait de caractériser les enjeux autres que ceux étudiés par le SEBL (biodiversité et submersion marine notamment) et d'identifier les freins et leviers potentiels.

La convention présentée en annexe a pour objectif de formaliser ce partenariat.
Il est demandé aux étudiants de mettre en œuvre les missions suivantes :

- Réalisation d'une cartographie des habitats du site ainsi que des abords de celui-ci (habitat EUNIS, infrastructure, source de menaces potentielles…) ;
- Caractérisation de l'histoire et de l'évolution du site par des recherches documentaires et par l'analyse des photographies aériennes anciennes ;
- Réalisation d'une compilation et une analyse des données disponibles (biodiversité, modèle hydrologique…) ;
- Mise en œuvre des inventaires compatibles avec la saison d'étude (octobre-mars) et proposition de protocoles pour l'acquisition de données naturalistes ultérieurs ;
- Identification des potentialités de restauration du site, en s'appuyant par exemple sur la méthode IQPL (développée dans le cadre du programme Adapto) ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251204-4DBC041225-DE

- Réalisation d'une enquête auprès des riverains et usager du site visant à identifier les représentations et attentes de ceux-ci concernant le site dans son état actuel et les potentielles évolutions ;
- Proposition de plusieurs scenarios pour l'avenir du site et identification des travaux à réaliser. Une analyse de type SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) de chaque scénario sera proposée.

La participation financière de la CCPA est fixée à 5 000 €. Celle-ci pourra être complétée à hauteur de 1 000 € supplémentaires, si, à l'issue de l'étude, des inventaires complémentaires s'avèrent nécessaires et sont validés par la Communauté de Communes.

Plan de financement de cette étude

Financements Agence de L'Eau Loire-Bretagne	3 000,00 € (soit 50%)
Autofinancement CCPA	3 000,00 €
TOTAL	6 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, :

- ***D'approuver cette convention de partenariat avec l'UBO ;***
- ***D'approuver son plan de financement ;***
- ***D'autoriser le Président à solliciter des financements pour cette étude ;***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Fait et délibéré à Plabennec le 9 décembre 2025,

Le Président,





Monsieur Jean François TREGUER